

Une journée pour approfondir et échanger

Passer et exécuter les accords-cadres

Contexte

Navire amiral de la réforme 2006, les accords-cadres sont entrés progressivement dans la pratique. La réforme de 2016 les a fait évoluer.

Deux ans de pratique de la nouvelle réglementation permet une mise en perspectives de cet outil d'anticipation et de programmation des achats et d'en dégager toutes les possibilités.

Objectif

Maîtriser les spécificités d'un outil privilégié pour gérer des achats récurrents ou spécifiques au plus près de la survenance du besoin.

Prérequis

Cette formation s'adresse aux acheteurs confirmés ainsi qu'aux prescripteurs ou techniciens impliqués dans la passation et l'exécution des accords-cadres.

Résultat

À l'issue du stage, les participants sont en mesure :

- D'intégrer dans leur stratégie d'achat le recours aux accords-cadres ;
- D'identifier les caractéristiques de l'accord-cadre à mettre en place pour optimiser la satisfaction des besoins ;
- De maîtriser les points d'attention, en termes de clauses à rédiger et à suivre au stade de l'exécution, spécifiques aux différents types d'accord-cadre.

Lieu

Les sessions des Jeudis de l'Achat sont organisées dans les locaux de Citia à Paris, à proximité immédiate de la Gare de Lyon (adresse en pied de page), ou, à votre demande et sur devis (forfait groupe), dans vos locaux.

Les Jeudis de l'Achat est une marque déposée du cabinet Citia. Inscrit comme organisme de formation sous le n° 11 75 253 35 75, le cabinet Citia est exonéré de TVA pour toutes ses actions de formation en application de l'article 261-4-4°-a. 6ème alinéa du code général des impôts.

LE CONTENU DE LA FORMATION

Les thèmes successifs suivants seront tous abordés en prenant en compte la réglementation, la doctrine associée et les dernières jurisprudences.

Des illustrations concrètes seront proposées et analysées. Des exemples tirés de la pratique des participants pourront être pris en compte.

Le cadre réglementaire de l'ordonnance et du décret relatifs aux marchés publics

- Les accords-cadres exécutés au moyen de marchés subséquents
- Les accords-cadres exécutés au moyen de bons de commande
- Une nouveauté : les accords-cadres « mixtes »

Les caractéristiques structurantes d'un accord-cadre

- Choisir entre l'exécution au moyen de marchés subséquents et/ou de bons de commande
- Choisir entre mono ou multi-attributaire
- Choisir la durée de validité de l'accord-cadre
- Fixer ou non un minimum et/ou un maximum en valeur ou en quantité

La passation et l'exécution d'un accord-cadre

- Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire : articulation entre les critères de jugement des offres pour l'attribution de l'accord-cadre et ceux pour l'attribution des marchés subséquents
- Des clauses spécifiques à prévoir pour :
 - ◇ Le CCAP d'un accord-cadre à marchés subséquents
 - ◇ Le RC d'un accord-cadre à marchés subséquents
 - ◇ Le CCAP d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires
 - ◇ Le RC d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires
 - ◇ Un accord-cadre « mixte »
- L'exécution des accords-cadres :
 - ◇ Les remises en concurrence
 - ◇ La résiliation

Les questions des participants

- Après inscription, les participants peuvent faire part de leurs interrogations sur la préparation et l'exécution des accords-cadres en répondant à un questionnaire qui leur sera transmis
- Les questions qui n'auraient pas été traitées plus haut sont abordées en fin de session

Passer et exécuter les accords-cadres

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une série d'exposés avec support visuel. Chaque exposé est suivi d'un temps de questions/réponses.

Pour assurer l'interactivité de cette formation, le nombre minimum de stagiaires admis est de 3 personnes et le maximum de 8 personnes.

- | | |
|----------------------------|--|
| 09 h 30 – 9 h 45 : | Accueil des participants |
| 09 h 45 – 10 h 00 : | Tour de table et présentation |
| 10 h 00 – 11 h 30 : | Le cadre réglementaire de l'ordonnance et du décret relatifs aux marchés publics
Les caractéristiques structurantes d'un accord-cadre |
| 11 h 30 – 11 h 45 : | Pause |
| 11 h 45 – 13 h 00 : | La passation et l'exécution d'un accord-cadre |
| 13 h 00 – 14 h 00 : | Déjeuner |
| 14 h 00 – 16 h 15 : | La passation et l'exécution d'un accord-cadre |
| 16 h 15 – 16 h 30 : | Pause |
| 16 h 30 – 17 h 15 : | Les questions des participants |
| 17 h 15 – 17 h 45 : | Bilan et évaluation |

ATTESTATION DE FORMATION ET SUPPORT

A l'issue de la formation une attestation de formation et une clé USB contenant les documents support seront remis à chaque participant.